

N° 216 JUIN 2011

SOMMAIRE

P.2 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
 P.3 FORMATION INITIALE - COLLÈGE DE BARJOLS
 P.4 COLLÈGE - RÉGION
 P.5 RÉFORME STI 2D
 P.6 CERTIFIÉS
 P.7 AGRÉGÉS
 P.8 ACTUALITÉ - INTRA 2011

Pour nos emplois et nos métiers

Non à la multiplication des heures supplémentaires

Plus de 56 000 emplois ont été supprimés dans notre secteur entre 2008 et 2011, dont près de 28 000 dans le seul second degré. En 2008 3 500 emplois ont été fermés puis transformés en heures supplémentaires, pour la rentrée 2012 ce sont 6 000 emplois qui seraient ainsi détruits en heures supplémentaires. La démonstration est faite si besoin était que de telles volumes d'heures supplémentaires tuent l'emploi. Le coût des HSA de rang 2 (au-delà de l'heure dite imposable) soient 671 millions d'euros, équivaut à la rémunération annuelle de 23 000 professeurs !

Les mobilisations collectives initiées par le SNES-FSU contre les HSA ces dernières années n'ont pas permis aux recteurs successifs de notre académie d'imposer tout le volume voulu par le ministère. Même si la communication rectorale et ministérielle sur cette question n'est guère prolixe, nous savons que plusieurs études place notre académie parmi celles qui ne consomment pas toutes les heures. Face aux conditions de travail qui sont les plus mauvaises de France métropolitaine, cela n'est pas surprenant.

Mais cette politique des heures sup n'est pas seulement désastreuse d'un point de vue de l'emploi, elle entraîne une baisse du nombre de postes aux concours de recrutement, elle remet en cause la revalorisation des rémunérations pour toutes et tous et enfin elle dégrade encore un peu plus nos conditions de travail (alourdissement de la charge de travail, compléments de service dans d'autres établissements voire dans d'autres communes, mesures de carte scolaire...).

La bataille contre les HSA reste d'actualité, même en période d'austérité budgétaire. Le refus collectif des HSA est déterminant, car il permet de gripper le système. Refusons collectivement cette multiplication des heures supplémentaires défendre l'emploi public et nos conditions de travail.

RICHARD GHIS

Édito

L'Éducation nationale et ses personnels le valent bien !

L'ère de la communication dans laquelle nous vivons a une fâcheuse tendance à masquer les réalités. Les politiques qui nous gouvernent l'ont bien compris et utilisent à longueur de journée les médias pour tenter de dresser une situation idyllique des conditions d'existence dans notre pays. Mais les chômeurs, les retraités et les salariés savent bien que tout ne va pas bien, loin s'en faut. Les plus riches continuent à voir leurs revenus croître alors que ce gouvernement a accentué l'austérité salariale pour aboutir au gel de nos salaires. Ce n'est pas la « prime obligatoire » transformée en « micro-dividende », concernant moins de 5% des entreprises, qui masquera les 900 millions d'euros d'allègement de l'ISF correspondant eux au coût d'augmentation de 1% de la valeur du point d'indice dans la totalité de la fonction publique d'Etat !

Dans notre secteur, le ministre, en plus du blocage de nos salaires, donne dans la provocation avec une campagne publicitaire pour recruter qui montre une image de notre métier qui n'a plus rien à voir là encore avec la réalité. Cynisme alors qu'il porte la responsabilité des plus graves dégradations que nous vivons : stagiaires à temps complet, réformes majoritairement rejetées, grand bazar du livret de compétences, détournement des missions des CoPsy, conditions et temps de travail de plus en plus lourds...

Dans notre académie le rouleau compresseur de l'austérité budgétaire écrase tout sur son passage. Pour la rentrée 2011, avec, rappelons-le, environ un élève de moins par établissement du second degré (- 346), le recteur a supprimé l'équivalent de 239 emplois d'enseignants avec près d'une soixantaine de collègues qui ont vu leur poste fermé ! (et qui sont parfois réaffectés dans des postes éloignés). Nous avons aussi découvert par les échanges fréquents et nombreux que nous avons avec les représentants du SNES-FSU dans les établissements, que le recteur a décidé en catimini de supprimer plus d'une centaine de contrats de surveillants sans bien sûr qu'aucune instance ne soit saisie ! Conception toute particulière du dialogue social, comme si l'administration redoutait l'application de la nouvelle loi sur le dialogue social et craignait d'assumer ses choix devant les représentants des personnels.

Les premières hypothèses de travail concernant la rentrée 2012 font état de 16 000 nouvelles suppressions d'emplois avec toujours plus d'élèves. Il est grand temps de faire comprendre au ministre et à ceux qui l'entourent que le temps du « faire mieux avec moins » est révolu. Soyons nombreux à le dire lors de la grève nationale et unitaire du 27 septembre.

Richard Ghis, Nice, le 17 juin 2011.



DU 13 AU 20 OCTOBRE 2011, LA PROFESSION VOTE !

PAR
ALAIN GALAN



Non ! Les élus SNES du Lycée CARNOT de CANNES, ne regrettent rien...

Ni le bien qu'ils ont fait, ni le mal qu'on a voulu leur faire !

Lors d'un long match commencé le 31 janvier et terminé le 25 mai, ils ont dû jouer les prolongations. Quatre conseils pédagogiques, auxquels ils se sont invités, trois commissions permanentes et cinq conseils d'administration plus tard, ils ont réussi à faire adopter par 15 voix POUR, 6 CONTRE et 2 ABSTENTIONS, un TRMD que tout le monde, y compris l'administration, avait fini par appeler le « TRMD SNES ».

Rien ne les aura arrêtés : ni les conseils d'administration tenus sans quorum, ni le refus d'inscrire à l'ordre du jour leurs questions supplémentaires pourtant déposées en temps et en heure, ni les injonctions de se taire en plein CA, ni les audiences à l'Inspection académique en présence de leurs deux chefs d'établissement, ni l'audit de plus de deux heures avec les Inspecteurs généraux. Aidés du soutien permanent des deux fédérations de parents et des élus élèves, dans un grand élan solidaire d'une très large majorité de leurs collègues, ils ont réussi à atteindre le but qu'ils s'étaient fixé : défendre l'offre d'enseignements la plus large possible.

Certes, ils avaient rêvé de voir leur DGH abondée des heures qui manquaient... Mais, non, ils ne regrettent rien car « leur » TRMD aura permis de sauver les deux LV3, Allemand et Russe, de sauver un dispositif vieux de vingt ans au Lycée et visant à aider et soutenir les élèves handicapés, l'EPS adaptée, et enfin de créer un dixième groupe de MPS pour permettre à leurs collègues de Sciences d'enseigner, dans des conditions décentes, à des groupes de 24 élèves et non plus 28, comme initialement prévu.

Alors, franchement, Monsieur CHÂTEL, soutiendrez-vous encore longtemps que les enseignants ne méritent pas leurs vacances ?

FABIENNE LANGOUREAU,
LYCÉE CARNOT, CANNES.



Accords de Bercy

Le 2 juin 2008, six organisations syndicales, représentant 70 % des salariés de la Fonction Publique, signent ce qu'il est convenu d'appeler « les accords de Bercy sur le dialogue social dans la Fonction Publique ». D'autres, FO et CFTC, refusent de parapher ces accords. Si personne n'est dupe de la volonté gouvernementale et présidentielle de favoriser le dialogue social et de prendre en compte l'avis des salariés et de leurs organisations syndicales, la FSU a tout de même signé ce relevé de conclusions qui sans prendre en compte toutes ses demandes comporte trois principes qui vont dans le sens d'un renforcement de la démocratie et d'une plus grande légitimité syndicale :

- La liberté de candidature pour tout syndicat légalement constitué depuis 2 ans. Rappelons qu'avec la loi Perben de 1996 (avec laquelle FO était en accord), certaines organisations syndicales bénéficiaient d'une « présomption de représentativité » et certains syndicats de la FSU notamment, étaient exclus du premier tour des élections.

- Le principe d'une représentativité et d'une composition de conseils supérieurs fondées exclusivement sur le vote des personnels.

- Le principe d'accords majoritaires en voix.

Jusqu'ici, à l'Éducation nationale, l'audience des syndicats était mesurée tous les trois ans lors des élections aux Commissions Administratives Paritaires. À partir d'octobre 2011, ce seront les élections aux Comités Techniques (CT) qui serviront tous les quatre ans de baromètre de l'audience syndicale et détermineront la représentativité de chaque organisation syndicale.

Bien évidemment, beaucoup reste à faire et comme toujours seule l'intervention des salariés permettra de conquérir de nouveaux droits.

Mise en place des Comités Techniques (CT)

Les « accords de Bercy » ont eu pour conséquence de transposer dans la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 diverses dispositions relatives à la fonction publique. S'agissant des Comités Techniques Ministériel (CTM) et Académique (CTA), cette loi pose le principe, pour la première fois, de l'élection des représentants des personnels au scrutin de liste par l'ensemble des agents, qu'ils soient titulaires, stagiaires ou non-titulaires. Ces Comités Techniques voient leurs compétences élargies et leur composition ne sera plus paritaire : seuls les représentants des personnels pourront voter. Les CT sont chargés de donner un avis sur les projets de texte, sur la gestion collective des moyens alloués aux académies, aux départements et aux établissements.

Les Comités Techniques Départementaux (CTD) ne seront pas élus, mais désignés sur la base des résultats de l'élection au CTA dans le département. La FSU avait demandé que l'élection du CT de proximité (CTA ou CTD) soit au niveau départemental, c'est à dire au plus proche des personnels.

Le SNES s'engage dans ces élections aux côtés des syndicats de la FSU de l'Éducation nationale, ses militants seront présents sur les listes aux côtés des autres personnels : professeurs des écoles, infirmiers, assistants sociaux, agents administratifs, TOS, ...

Quelles modalités de vote ?

Le scrutin d'octobre marquera aussi une rupture quant à la date des élections, 6 semaines seulement après la rentrée, mais aussi quant au mode de scrutin, qui n'aura plus lieu à l'urne ni par correspondance mais par internet. La FSU a dénoncé la précipitation dans laquelle se mettent en place ces nouvelles modalités de vote : elles ne



permettent pas de prendre le temps pour garantir la participation du plus grand nombre d'agents dans les meilleures conditions.

Quels enjeux ?

Ce nouveau cadre de négociation entraîne des nouveautés majeures quant à l'objet et la portée des prochaines élections professionnelles. La capacité d'une organisation syndicale à négocier sera conditionnée par la détention d'un siège dans l'instance de concertation correspondant à l'objet et au niveau de la négociation (ce qui fait dire à certains que l'Etat-employeur choisira les représentants des personnels !).

Lorsqu'un projet de texte recueille un vote défavorable unanime des représentants des personnels, le projet fait l'objet d'un réexamen et une nouvelle délibération est organisée. Ainsi, pour être valide, un accord devra être signé par une ou plusieurs organisations syndicales de fonctionnaires ayant recueilli au moins 50 % des voix lors des dernières élections professionnelles organisées au niveau auquel l'accord est négocié. Cette disposition entrera en vigueur au plus tard le 31 décembre 2013. D'ici là, la validation devra répondre aux conditions suivantes : être signé par des syndicats représentant au moins 50 % des voix ou être signé par un ou plusieurs syndicats représentant au moins 20 % des voix et ne pas rencontrer l'opposition de syndicat(s) partie(s) prenante(s) à la négociation représentant une majorité des voix.

Renouvellement des Commissions Administratives Paritaires (CAP) et des Commissions Consultatives Paritaires (CCP)

Parallèlement aux élections aux CT, le mandat des Commissions Paritaires nationales (CAPN) ou académiques (CAPA et CCP) sera renouvelé. Les CAP et CCP sont chargées de donner un avis sur la gestion individuelle de la carrière et de l'affectation des personnels. Le SNES présentera des listes aussi diverses que peuvent l'être nos métiers, nos corps, nos disciplines, notre académie.

Les élections professionnelles du 20 octobre 2011 représentent donc pour le SNES et la FSU un enjeu considérable, déterminant leur capacité à négocier et à défendre les intérêts individuels (carrière, avancement, mutations, etc.) mais aussi collectifs (salaires, programmes, fonctionnement et organisation du système éducatif, etc.) de l'ensemble des personnels.

Les liaisons dangereuses

Cette période pré électorale est propice aux accords électoraux de circonstance qui, sous couvert de recherche unitaire, ressemblent plus à des mariages arrangés.

Pas un jour ne passe sans annonce de fusion-acquisition, de transfert, de recombinaisons à géométrie variable, de serments d'allégeance.

Les syndicats de la FSU et la FSU restent fidèles à leur ligne de conduite. Si ils entendent par le travail syndical au quotidien œuvrer au rassemblement des forces syndicales, ils ne faut pas compter sur eux pour participer à cette agitation.

LA FORMATION DES PERSONNELS : UNE NÉCESSITÉ.

Mieux former les personnels est un enjeu important et une nécessité. Le SNES a obtenu l'élévation du niveau de qualification et de recrutement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation. Mais la politique imposée à l'Éducation Nationale n'a pas voulu assurer une formation professionnelle permettant d'exercer au mieux un métier de plus en plus complexe. Pour supprimer des milliers d'emplois,



COLLÈGE DE BARJOLS

QUAND LE « TOUS ENSEMBLE » RESTE INVINCIBLE.

Le jeudi 10/03/2011, un e-mail des sections académique et départementale du Var du SNES nous (les enseignants) informe qu'il y a une possibilité que notre collège Joseph D'Arbaud à Barjols perde un demi poste de CPE, de même pour le collège Matisse à St Maximin. ATOSS, CPE, enseignants, surveillants, sommes consternés : notre collège rural isolé, conçu pour 600 élèves, accueille en fait 750 élèves, dont 95% sont demi-pensionnaires, avec une SEGPA qui joue la carte d'intégration. Nous savons qu'en perdant un demi poste de CPE nous n'arriverons pas à effectuer un suivi de tous nos élèves (40% des parents sont à la recherche d'un emploi ou d'un complément d'emploi ; la majorité des restants travaille dans des villes comme Toulon, Aix, Marseille !).

Très vite, nous nous rassemblons en intersyndicale, nous décidons à l'unanimité de faire grève le lundi 21 mars, le temps de distribuer des pétitions (dans lesquelles nous demandons, entre autres, le soutien des parents en gardant leurs enfants ce lundi 21) et de les collecter. Nous nous distribuons les tâches :
- photocopies des pétitions ; les cacheter, les distribuer, les collecter à l'extérieur du collège (en trois jours nous en collectons 700 !), les envoyer à Mme la Rectrice (100/jour, ie 12 enveloppes/jour) ;
- informer nos élus (M. Partage notre conseiller général, notre sénateur M. Collombat, les maires des 14 communes – tous nous ont apporté leur soutien), les journaux, Radio Vinon, faire le lien avec nos différents syndicats (CGT – SNES).

Le matin du vendredi 18 mars : l'IA invite pour le

le gouvernement a sacrifié la formation en affectant les collègues stagiaires à temps plein dans les établissements.

Depuis septembre, le SNES et la FSU ont multiplié les initiatives auprès du ministère et du rectorat pour que soit remise en place une véritable formation des stagiaires. Nous avons médiatisé les témoignages de collègues débordés, stressés, épuisés. Mais ministre et recteur persistent dans l'erreur : ils s'obstinent à vouloir réduire la formation à une pratique en classe et à un compagnonnage. Une des premières conséquences de cet aveuglement est une baisse sensible du nombre d'inscrits aux concours de recrutement et une perte d'attractivité de nos métiers.

Nous continuerons à revendiquer une réelle formation en alternance et une revalorisation de nos métiers. Malgré tout, deux petites avancées à mettre au crédit du SNES : pas de jours de présence en aout pour les stagiaires comme il en était question et davantage de jours de stages massés. En attendant mieux grâce à nos futures mobilisations.



jour même une délégation à se rendre à Toulon pour ouvrir le dialogue. L'entretien est courtois. Nous avons confirmation que le collège à St Zacharie s'est ouvert sans la création des moyens en poste de CPE (!). Nous exposons nos arguments pour le maintien du poste de CPE à Barjols, sans pour autant le prendre à Matisse ou à tout autre : nous ne voulons pas déshabiller Pierre pour habiller Paul ! Nous maintenons le jour de grève pour exprimer notre colère.

Le jour j : 7 élèves sur 750 sont présents au collège ! Merci aux parents. Elus, parents d'élèves, enseignants se réunissent à nouveau pour élaborer une feuille de route pour les prochaines actions (entre autres occupation du collège la nuit). Une journaliste fait différentes interviews. Merci à elle. Trois jours plus tard nous apprenons que nous gardons les 2 demi postes de CPE !
Merci à tous.

MARIANNE DISPÉRATI.

Capas interne : De nouvelles modalités dès la session 2012

Les nouvelles modalités du CAPES interne viennent d'être publiées au Journal officiel le 3 mai 2011.

Elles entrent en vigueur dès la session 2012.

Les modalités de l'épreuve d'admissibilité sont modifiées : le candidat devra désormais faire parvenir un dossier de RAEP (Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience Professionnelle).

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties :

- dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées dans les domaines de l'éducation et de la vie scolaire durant les différentes étapes de son parcours professionnel.

- dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi les situations d'éducation observées en collège ou en lycée, l'expérience qui lui paraît la plus significative dans sa contribution au fonctionnement de l'établissement scolaire, à sa collaboration avec les personnels enseignants et les autres personnels et à l'action éducative.

Cette analyse devra mettre en évidence les actions conduites, les objectifs, les résultats, les contraintes et, plus largement, les problématiques rencontrées dans le cadre de la situation décrite.

Chacune des parties devra être dactylographiée (pour complément d'information):

<http://www.legifrance.gouv.fr>

Quant à l'épreuve d'admission, elle prendra toujours la forme d'un exposé suivi d'un entretien avec un jury à partir de documents de nature professionnelle proposés par ce dernier. Une partie de l'entretien pourra éventuellement porter également sur le dossier de RAEP. Tous les détails des nouvelles modalités en pièce jointe.

Les inscriptions au capes interne auront lieu cette année du jeudi 15 septembre 2011, à partir de 12 heures, au jeudi 27 octobre 2011 avant 17 heures.

L'envoi du dossier, en double exemplaire, devra obligatoirement être effectué en recommandé simple au plus tard le 1er février 2012 avant minuit le cachet de la poste faisant foi.

Le non-respect de la date et des modalités d'envoi entraînera l'élimination du candidat.

COLLOQUE : « LE COLLÈGE ET SON AVENIR »

Le SNES-FSU, le SNEP-FSU et SNUPDEN-FSU ont organisé un colloque sur le Collège les 5 et 6 avril 2011. Invitant de nombreux spécialistes reconnus et de tous horizons, il a permis d'aborder de nombreux points comme l'avenir du collège unique ou le socle commun.

Le débat sur le collège unique a occupé une grosse partie des deux journées et le bilan est sans appel :

L'organisation du second degré ne peut être désolidarisée d'une vision d'un collège pour tous, égalitaire, où la vision même d'un socle minimal de compétences, véritable créateur d'inégalités, mis au service de la promotion de l'élite et non de tous, est fortement rejeté.

Nous ne voulons pas d'un collège qui ne serait là que pour transmettre des compétences ou des savoirs-faire.

Le colloque a été aussi le lieu pour rappeler que tous, même les évaluations PISA, constatent, sans s'y résoudre pour notre part, l'influence de l'origine sociale sur les résultats de nos élèves. Avec le passage au dispositif ECLAIR, ces inégalités ne vont que s'amplifier ! La sauvegarde de l'Éducation prioritaire est une condition

indispensable à la mise en place d'un vrai Collège pour Tous.

M. Boimare, éducateur spécialisé, invité du colloque, a présenté des pistes sur l'aide à apporter aux élèves les plus en difficulté, en pointant les symptômes et en donnant des solutions pratiques. Un autre atelier a porté sur la formation continue et les attentes de la profession en la matière : si la formule actuelle ne convient à personne, les positions sont multiples et le débat reste ouvert.

Plusieurs chercheurs, dont Tristan Poullaouec du CRDS et Jean-Yves Rocheix, ont argumenté sur les leviers nécessaires pour opérer une démocratisation scolaire : laïcité, financement de l'École - fonds publics donnés au privé -, importance du milieu social de la famille, externalisation de l'aide aux associations ou aux entreprises privées.

Ces deux journées de débats animés où les interventions ont été nombreuses et intéressantes ont débouché sur 12 axes de réflexions sur l'avenir du Collège qui, loin de répondre à toutes les questions, montrent l'orientation que la profession et son syndicat veulent donner au collège et à l'Enseignement Public

DIIDER GIAUFER.

PISA : Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves.

lien : <http://www.snes.edu/APPEL-POUR-Redonner-un-avenir-au-21098.html>

COLLÈGE

RETOUR SUR L'ÉVALUATION DE L'HISTOIRE DES ARTS.

Le mois de juin 2011 a vu la mise en place dans nos collèges de l'oral d'histoire des arts, obligatoire cette année et dont la note compte pour la validation du brevet. Cette nouveauté, mise en place de manière hâtive, pose de multiples problèmes, que le SNES a déjà soulignés, et qui font l'objet d'une pétition. Une rapide observation du déroulement de cette épreuve dans quelques collèges de l'académie permet de dégager les éléments suivants :

- L'objet de l'évaluation a été très variable : choix de 2 œuvres communes seulement, ou de thématiques plus ou moins précises, liberté parfois laissée aux élèves de choisir une œuvre qui n'a pas été étudiée en classe... La préparation des élèves a été faite « avec les moyens du bord » : rappelons que l'histoire des arts n'est pas forcément comprise dans la formation initiale des collèges... Alors qu'enseignons-nous ?

- La concertation entre collègues et avec l'administration a été inégale. L'établissement d'une grille d'évaluation commune semble être le minimum pour attribuer une note comptant pour un examen national. Pourtant à l'intérieur même d'un établissement, on observe des désaccords, certains jurys autorisant les élèves à lire leur dossier préparatoire, alors que d'autres le refusaient d'emblée. Lorsque l'équipe de professeurs chargés de l'évaluation de l'histoire des arts était restreinte, il semble que la concertation a été plus efficace. La question de la rémunération de la charge supplémentaire de travail

incombant à ces professeurs n'est pourtant pas clairement posée.

- La composition des jurys est l'une des rares choses à peu près dirigées nationalement, puisque le BO n° 40 du 29 octobre 2009 précise que les jurys doivent être constitués d'un « binôme de professeurs comportant au moins un professeur d'un enseignement artistique ou d'histoire ». On a pu cependant voir des jurys composés de deux professeurs d'anglais, pour évaluer des élèves qui n'avaient pas axé leur oral sur une œuvre étudiée en anglais...

- Nos élèves de troisième ont du se présenter à une épreuve comptant pour le DNB avec des consignes bien vagues, et sans avoir la possibilité de s'entraîner lors d'oraux blancs, vu les contraintes lourdes qu'impliquent l'organisation de ces oraux. Les élèves les plus à l'aise ont pu répondre à nos attentes, mais les élèves en difficulté ont pâti de ce manque de clarté et de préparation.

On voit bien que la « décentralisation » de l'organisation de l'épreuve d'histoire des arts au nom de la « liberté pédagogique » soi disant laissée aux établissements est dangereuse pour nos élèves. L'ambition principale est de mettre en place cette évaluation sans coût pour l'administration, en sacrifiant la qualité et la pertinence de l'enseignement et de l'évaluation de l'histoire des arts.

MARTINE DUMOLIN,
COLLÈGE MAURICE JAUBERT, NICE.

RÉGION

LE NOUVEAU PLAN PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENTS (PPI).

M. Coppola, vice-président du conseil régional délégué aux affaires relevant des lycées, du patrimoine et des investissements régionaux, a communiqué au CAEN (Conseil Académique de l'Éducation Nationale) de l'académie de Nice, le PPI lycées qui devrait être adopté le 24 juin par la région pour la période 2011- 2014. Rappelons que le CAEN est une instance statutaire qui regroupe 72 membres répartis en 3 collèges égaux représentant les élus locaux, les personnels de l'Éducation nationale et les usagers (parents d'élèves, étudiants et partenaires sociaux salariés et employeurs). Il est présidé formellement par le préfet de région et le président du conseil régional. Si son rôle est simplement consultatif, ses avis balayent quasiment tout le champ éducatif, de l'organisation pédagogique des établissements aux programmes de recherche régionaux.

Le document présenté fait un bilan des réalisations pour la période 2004 - 2010. On peut constater que l'immense retard accumulé par notre académie a été comblé en termes de constructions de lycées, d'internats et de gymnases. Pas moins de 10 lycées ont été construits ou reconstruits sur la période, 8 restructurés, 19 gymnases, 22 salles de sport et huit plateaux sportifs sont aussi sortis de terre (pour la liste exhaustive des réalisations : <http://www.regionpaca.fr/education.html>).

Le PPI 2011- 2014 annonce sept priorités : la poursuite

des constructions neuves et de l'amélioration des conditions d'accueil, pour les lycées déjà construits, le renforcement d'un service public régional de l'internat, le développement durable et la qualité environnementale, l'accueil des personnes handicapées, le développement des Environnements Numériques de Travail (E.N.T), la poursuite des efforts en faveur de l'enseignement technologique et professionnel et enfin la prise en compte des besoins qui résultent du transfert aux régions des Instituts de Formation en Soins Infirmiers.

Si M. Coppola a d'emblée annoncé que ce PPI était évolutif et adaptable au gré des besoins qui émergeraient, nous avons reçu une réponse de principe favorable quant à l'examen de l'opportunité d'ouvrir rapidement un internat accolé au nouveau lycée de Drap en fonction de la montée en puissance de la structure. Un point nous semble cependant pouvoir poser problème : aucune construction de lycée n'est prévue à l'horizon 2014 - 2016 dans le centre Var. Et pourtant, l'accroissement démographique de la zone semble une réalité inéluctable.

Enfin, nous ne pouvons que regretter que ce PPI ne soit pas le produit d'une réelle concertation construite avec les partenaires sociaux comme le précédent l'avait été. Comptez sur vos élus pour s'imposer dans les discussions à venir !

FRÉDÉRIC GAUVRIT.

UNE REMISE EN CAUSE DE LA SPÉCIFICITÉ DE L'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE.

La réforme STI2D (Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable) s'est mise en place à marche forcée sans tenir compte des avis des professeurs de STI, ni de celui des parents d'élèves ou des fédérations professionnelles. Le projet de programmes est sorti en juin 2010. Les professeurs ont été consultés en octobre 2010 et les programmes ont été publiés en février 2011. Un questionnaire sur les besoins de formation des enseignants a été envoyé en novembre et nous avons été convoqués à des « formations » - essentiellement des présentations de logiciels de simulation - pas toujours liés au nouveau programme entre janvier et mars. Trois journées de formation avec pour objectif la préparation de la rentrée sont convoquées en pleine période d'examen (Bac ou BTS) !

Il a été demandé à ces professeurs de STI enseignant dans 12 spécialités différentes de devenir des généralistes en technologie, avec une formation de 26 séances de 3 heures, et d'enseigner une matière technique commune (Enseignement Transversal) et une spécialité (AC : Architecture et Construction, EE : Energies Environnement, ITEC : Innovation Technologique et Eco-Conception, SIN : Systèmes d'Information et Numérique).

Quel choc pour des spécialistes passionnés par leur matière ! Quel choc de ne plus pouvoir enseigner des savoirs théoriques de physique appliquée au travers de machines réelles ou de maquettes mais plutôt de façon virtuelle en utilisant des outils de simulation !

La pédagogie spécifique des lycées technologiques, ancrée sur la réalité, par des TD et des TP à effectif réduit, où 60 % des enseignements sont des enseignements technologiques, a fait la preuve de son efficacité en contribuant à l'élévation des qualifications motivante pour les élèves, est remise en cause.

Une adaptation des programmes et des méthodes d'enseignement dans certains domaines aurait été judicieuse. Pas une révolution !

La réforme STI 2D propose une formation plus généraliste (40 % d'enseignements technologiques) avec peu de présence devant des installations réelles. L'intérêt et la motivation des élèves vont en pâtir avec un risque de désaffection.

Nous craignons que sous des appellations attractives du STI2D, les élèves soient déçus du contenu. Ils vont nous dire qu'il y a erreur sur la marchandise : trop d'enseignement virtuel et informatique et pas assez d'enseignement sur des systèmes réels concrets ! Trop

de saupoudrage et pas assez d'approfondissement ! Sur le papier : beau et intéressant ! Dans la réalité : trop vague, trop généraliste, trop virtuel, trop de maquettes donc trop abstrait !

Nous ne pourrions jamais être prêts pour la rentrée de septembre car nous n'avons pas encore à ce jour ni le matériel informatique, ni les maquettes pédagogiques, ni les salles, et encore moins les compétences suffisantes pour effectuer correctement notre travail d'enseignant. Nous avons surtout la crainte de décevoir nos élèves malgré toute notre bonne volonté et les élèves risquent à moyen terme de se détourner de la voie technologique.

HERVÉ QUÉNEC'H DU,
LYCÉE LÉONARD DE VINCI, ANTIBES.



UNE RENTRÉE SOUS TENSION.

À marche forcée, sans la moindre concertation et contre l'avis général de la profession la réforme de la voie technologique entrera en vigueur à la rentrée prochaine. Comment dans ces conditions envisager une rentrée sereine pour les élèves et les personnels.

Pour les lycées technologiques « historiques » cette réforme tourne le dos à tout ce qui avait fait la richesse de cette voie : l'approche concrète et pratique. La réduction du nombre de séries, la dénaturation des contenus, l'usage quasi systématique d'outils de simulation en lieu et place de réalisations pratiques sont les témoins d'un manque total d'ambition.

La baisse des effectifs, constatée depuis plusieurs années dans les séries technologiques, sera difficile à enrayer avec de tels choix. Dans notre académie, les nouveaux

enseignements d'exploration SI et CIT, proposés à la rentrée 2010 en seconde, sont un échec en terme d'attractivité. Qu'en sera-t-il des STI 2D à la prochaine rentrée ?

Pour éviter la disparition de ce qui reste de la voie technologique les équipes pédagogiques devront proposer aux élèves concernés des activités concrètes en s'appuyant sur les matériels existants car il ne faudra pas uniquement compter sur les quelques « gadgets » prévus dans les dotations.

Comme dans bien d'autres domaines, la logique du « toujours moins » semble avoir été l'unique objectif de cette réforme. A terme c'est l'avenir industriel du pays qui est menacé.

GÉRALD FERRO, LYCÉE ROUVIÈRE, TOULON.

Nous constatons une nouvelle baisse des contestations, liées pour nous au travail mené depuis plusieurs années sur la circulaire notation. Nous ne pouvons que nous réjouir du faible nombre de demande de révision (6 cette année).

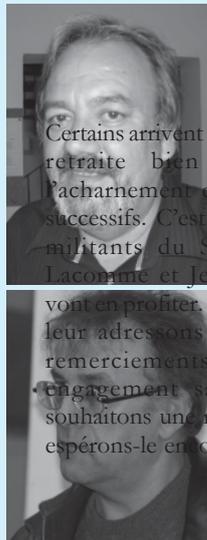
Nous tenons à rappeler que nous demandons pour les CPE une évaluation calquée sur celle des enseignants liée bien entendu à la création d'une inspection « vie scolaire » spécifique issue du corps des CPE et donc distincte de celle des chefs d'établissements. La création d'un corps d'inspection issu de la profession nous semble être un élément fort de reconnaissance de cette dernière. A l'heure où la question du devenir des CPE est posée une telle reconnaissance serait un élément positif.

Depuis la rentrée scolaire 2010 l'IGEN a mis en place un protocole d'inspection axé sur l'évaluation des compétences suivantes :

- Assumer le pilotage de la vie scolaire.
- Conseiller dans le domaine de la politique éducative l'ensemble de la communauté scolaire.
- Assurer en coopération avec la communauté éducative le respect des règles de vie et du droit.
- Contribuer au sein de l'EPLE à la continuité, la cohérence et la pertinence éducative.

A l'heure où des demandes de projet de vie scolaire ainsi que de lettre de mission apparaissent et semblent marquer une volonté de faire évoluer l'exercice de notre métier. Il nous semble indispensable qu'un cadrage académique puisse être effectué afin d'apaiser les tensions naissantes. Il nous semble nécessaire de développer l'offre de formation afin de limiter les problèmes qu'une telle situation ne va pas manquer de générer.

Gael Bécette.



Certains arrivent encore à prendre une retraite bien méritée malgré l'acharnement des gouvernements successifs. C'est avec joie que deux militants du SNES-FSU Pierre Lacomme et Jean-louis Innocenti vont en profiter. A tous les deux nous leur adressons nos plus sincères remerciements pour leur engagement sans faille et leur souhaitons une retraite paisible mais espérons-le encore un peu militante.

**HORS CLASSE DES CERTIFIÉS :
IL FAUT CORRIGER LE TIR !**

PAR

CORINNE GIOANNI



L'intervention du SNES

L'annonce récente du maintien du gel du point d'indice pour 2012 et 2013 (alors qu'il a perdu 11% depuis 2000) met nos salaires en berne. Les collègues, confrontés à des difficultés financières diverses attendent alors avec impatience toute promotion (par l'échelon ou le grade). Parce qu'il est inadmissible qu'une carrière s'achève à un salaire de deux fois le SMIC (pour un certifié classe normale), la CAPA d'accès à la hors classe est bien évidemment un enjeu majeur.

Arbitraire et opacité

Alors que la mystique de l'évaluation contamine tous les niveaux de l'institution, cette CAPA a révélé ce qu'il advient lorsque les hiérarchies de proximité bénéficient de la possibilité de promouvoir certains au détriment des autres : arbitraire et opacité. Certains chefs d'établissement ne semblent pas se résoudre à valoriser les collègues les plus expérimentés et pour lesquels l'effet financier de la promotion est le plus important (alors qu'ils leur attribuent par ailleurs la note administrative maximale) : aux lycées Beaussier, Dumont d'Urville, Jean Aicard, les Eucalyptus, Carnot, Apollinaire, ou aux collègues Maupassant, Ferry, Matisse, aucun collègue au 11^e éch. (souvent nouvellement entré dans l'échelon) ne s'est vu attribuer un avis exceptionnel ! Si dans certaines disciplines, les disparités devant la notation et les rythmes d'inspection se résorbent peu à peu (faut-il y voir une conséquence de nos interventions répétées à ce sujet ?), dans d'autres, elles sont encore criantes : plus de 30% de collègues, tous échelons confondus accusaient un retard d'inspection de plus de 6 ans en anglais, d'autres parvenaient au 10^e ou au 11^e éch. dans d'autres disciplines, sans avoir été vus pendant plus de 10 ans, en documentation, en italien et en SVT. Comment parler alors d'équité devant la promotion ?

Dans ce contexte, les contestations de baisses d'avis que les collègues avaient formulées nous ont permis d'amener le Recteur à revoir un certain nombre de situations. Plus que jamais, il faut s'occuper de sa carrière.

Si le contingent (267 promotions) devait permettre de promouvoir tous les collègues au 11^e éch. (169 au total), en entrée de séance, plus de vingt d'entre eux qui n'avaient pas particulièrement démérité se voyaient exclus du tableau. Retards d'inspection, avis parfois arbitrairement motivés d'une part, évolutions d'un barème sans discrimination suffisante entre le 10^e et le 11^e éch. d'autre part et les collègues les plus jeunes dans la carrière au 10^e éch. ont été mis en concurrence avec les plus expérimentés. Même au sein des 10^e éch., la reconnaissance de situations spécifiques objectivables, comme l'exercice en ZEP ou la bi-admissibilité, ne suffit plus à hiérarchiser les situations. Le choix de promouvoir au 10^e avec peu d'ancienneté dans l'échelon est un choix à courte vue qui pourrait peser considérablement sur la masse salariale et s'accompagner forcément de l'exclusion de certains collègues.

Le barème de cette année (attribuant 25 pts au 10^e) a eu des incidences telles que l'administration y a dérogé d'elle-même : 12 collègues au 11^e éch. étaient réintroduits de fait dès la publication du tableau d'avancement. Nos interventions ont de plus permis de revoir de nombreuses situations et ce sont près de vingt collègues au 11^e éch. (près de 10% du tableau !) qui ont ainsi intégré le tableau et été promus.

Il est urgent que ce barème soit revu et que l'administration accepte un groupe de travail qui permette d'envisager les modalités de l'harmonisation de la notation pédagogique, la mise en œuvre de campagnes d'inspection massives ne permettant pas de compenser le retard accumulé dans certaines disciplines. Par ailleurs, il est nécessaire d'enclencher une véritable revalorisation de nos salaires, dans le cadre d'un nouveau partage des richesses. Cela passe par une hausse de la valeur du point d'indice, par une reconstruction de la carrière, par un élargissement de l'accès au corps des agrégés, ce sont les revendications que porte le SNES-FSU.

	ECHELON			
	11 è	10 è	9 è	8 è
	%	%	%	%
Allemand	0,0	0,0	17,7	0,0
Anglais	26,7	36,8	33,1	33,6
Arts plastiques	33,3	0,0	7,4	22,2
Documentation	42,9	24,0	16,2	20,7
Eco-info gestion	11,1	9,5	20,0	11,9
Educ musicale	50,0	30,0	21,4	32,4
Espagnol	50,0	6,5	3,3	14,9
Génies	8,3	6,3	7,0	8,8
Histoire Géographie	5,9	12,2	24,4	15,3
Italien	0,0	12,5	20,7	28,6
Lettres classiques	25,0	8,7	27,3	0,0
Lettres modernes	15,4	25,0	20,0	17,9
Mathématiques	5,9	6,3	2,1	5,0
Philosophie	0,0	20,0	17,4	23,5
Physique-chimie	0,0	8,0	7,0	1,2
SES	0,0	0,0	21,4	0,0
SVT	37,5	16,7	12,5	17,7
Technologie	0,0	5,9	1,6	2,4

Taux d'application de la note pédagogique moyenne (si inspection datant de plus de 6 ans) par discipline et par échelon.

**CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE :
DE MAL EN PIS !**

PAR

JEAN-PIERRE LAUGIER



Depuis plusieurs années, le nombre de collègues qui demandent un congé de formation connaît une forte augmentation. La grande majorité des demandes concerne la préparation au concours de l'agrégation, le contexte salarial n'y est pas étranger. Mais le nombre d'emplois attribués à cet effet demeure fort insuffisant. La CAPA l'a une fois de plus montré : 540 certifiés demandeurs (soit plus de 7% de l'effectif du corps) et 30 satisfaits en tout et pour tout. La situation de nos collègues ne cessent de se dégrader : pour la première fois cette année, 14 collègues qui formulaient une 7^{ème} demande n'ont pu être satisfaits ! 112 collègues en 5^{ème} et 6^{ème} demande non satisfaite contre 90 il y a deux ans et 77 il y a trois ans.

Quelle soit initiale (stagiaires à plein-temps), dans le cadre du congé de formation ou continue, la formation professionnelle est sacrifiée par l'État-employeur. Rappelons que le droit à six journées par an de formation continue est nécessaire au bon fonctionnement du service public. Dans notre académie, la durée moyenne passée en formation continue est d'une journée contre deux au niveau national : les pressions culpabilisantes exercées sur les collègues désireux de suivre ces formations sont-elles en rapport ? Le SNES-FSU continue de revendiquer un contingent plus important de congés de formation et une formation continue adaptée permettant de répondre aux aspirations des collègues et aux besoins du service public.

CAPA HORS-CLASSE DES AGRÉGÉS : CAMPAGNE 2010-2011.

PAR

ERIC MICHELANGELI



La CAPA agrégés du 3 mai dernier avait à l'ordre du jour l'examen du tableau d'avancement à la hors-classe des agrégés. Pour un millier de « promouvables », le recteur avait à établir une liste de 202 propositions à transmettre au ministère en vue de la CAPN (28-30 juin 2011).

À cette occasion, en tant qu'élus SNES, SNESUP, SNEP en CAPA agrégés, nous avons à nouveau dénoncé¹ :

- le recours aux avis « intermédiaires » émis de manière discrétionnaire par les chefs d'établissement et les inspecteurs, ainsi que le poids disproportionné donné à ces avis (ils conditionnent le tiers du barème !)

- la « clause scélérate » qui prive d'un autre tiers du barème un nombre important de collègues en fonction de leur mode d'accès aux 10e et 11e échelons.

- L'attribution prématurée des avis les plus favorables² à des candidats encore récents dans la carrière, au détriment de collègues ayant parcouru l'ensemble de la carrière dans la classe normale.

En effet, il faut une extrême vigilance pour que ce débouché de carrière pour tous, gagné par la mobilisation de la profession, arraché aux pratiques arbitraires par l'opiniâtreté des élus SNES dans les commissions paritaires académiques et nationale, ne soit pas dévoyé au nom de vieilles lunes managériales sans rapport avec la réalité de nos métiers.

Ainsi, à l'issue de la CAPA, la liste des 202 propositions rectorales en vue de la CAPN comportait :

- 113 collègues au 11ème échelon (sur 137 candidats

ayant atteint cet échelon et 114 « ayant-droit³ »). Parmi eux, 18 comptaient 4 années et plus d'ancienneté dans le 11ème échelon (sur un total de 31 candidats, dont 20 « ayant-droit »)⁴.

- À des classements et avec des barèmes nettement plus modestes (avec une probabilité de satisfaction pas nulle mais plus faible), 88 collègues au 10ème échelon et 1 au 9ème échelon.

Si la potion est amère pour certains candidats évincés sans raison valable, si certaines propositions nous semblent prématurées pour ne pas dire déplacées, le profil de la liste des propositions rectorales est au final assez conforme à l'esprit de la hors-classe.

C'est là le fruit d'un contexte rendu plus favorable par l'augmentation (gagnée dans la lutte) des contingents budgétaires alloués à cette promotion. Nous y verrons aussi le fruit d'un travail important, conduit sur plusieurs années et plusieurs mandats électoraux (2006-2009, 2009-2012) par les élus SNES dans les commissions paritaires. Du 13 au 20 octobre prochain, c'est forts de ce bilan qu'ils demanderont à la profession de leur renouveler sa confiance dans le cadre des prochaines élections professionnelles⁵.



¹ ...comme nous le faisons depuis l'adoption du nouveau barème en 2005.

² Être promu sans un avis « candidature exceptionnelle » du recteur semble à ce jour exclu.

³ Candidats comptant au moins 5 ans d'ancienneté dans le corps des agrégés.

⁴ Ce n'est qu'après 4 années d'ancienneté dans le 11ème échelon que le reclassement débouche sur des indices de rémunération supérieurs à ceux du 11ème échelon de la classe normale, et que la promotion prend véritablement son sens.

⁵ En CAPA comme en CAPN, le SNES et les syndicats de la FSU occupent actuellement 6 sièges sur 9 (le snalc, 2 et le sgen-cfdt, 1).

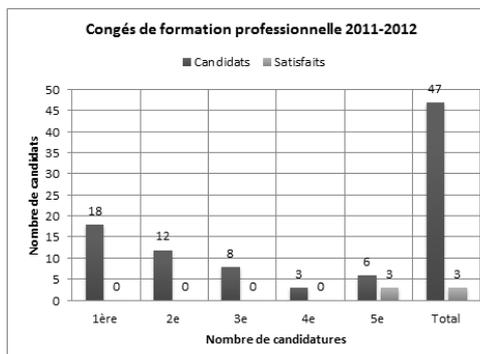
CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE : UN TOUR DE VIS DE PLUS !

Sans connaître le niveau d'engorgement auquel les certifiés sont accoutumés, le bilan chiffré confirme les glissements observés précédemment et indique que nous atteignons une côte d'alerte. Pour la première fois cette année, trois candidats formulant leur 5ème demande ne seront pas satisfaits, et ce n'est pas anodin.

Plus largement, la question de l'accès au congé de formation professionnelle renvoie au temps et aux dispositifs de formation offerts par l'État-employeur, et en dépit de la mise en œuvre toute récente du DIF dans l'académie, les carences de l'institution en la matière sont visibles. Il est urgent

d'augmenter les contingents des congés de formation professionnelle, et de réactiver des dispositifs « gelés » depuis plusieurs années, comme le congé de mobilité.

Agrégés : CFP (2007-2011)	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de demandeurs	31	31	42	46	47
Nombre de demandeurs satisfaits	5	5	4	4	3
Nombre de demandes nécessaires	4	4	5	5	5



Le SNES FSU tient à rappeler que nous assistons depuis 1982 à une dévalorisation salariale des métiers de la fonction publique. Dans ces conditions le mandat que nous avons reçu est de tout mettre en œuvre pour que la promotion à la hors classe devienne le mode de fin de carrière de tous les collègues du corps. Il est malheureux de constater qu'à l'heure actuelle seules les progressions de carrière freinent la perte de pouvoir d'achat.

Le gouvernement a fait le choix de geler le point d'indice servant de base au calcul du traitement des fonctionnaires en 2011 et en 2012. Les fonctionnaires, comme les autres salariés, sont invités à payer les conséquences d'une crise qu'ils n'ont pas provoquée. Cette politique de smicardisation de la fonction publique commence à produire ses effets avec une baisse sensible de l'attractivité de nos professions et des difficultés financières accrues pour de nombreux collègues en début de carrière.

Si nous accueillons favorablement l'augmentation du ratio de promouvables/promus de 2,6 à 5% des CPE nous ne pouvons que regretter le décrochage incompréhensible de notre corps par rapport aux certifiés, professeurs d'E.P.S et PLP pour lesquels le ratio est fixé à 7% depuis 2 ans. Cette année le ratio de l'académie de Nice était de 11 promotions. Ont été promus 9 collègues du 11ème échelon et 2 du 10ème, Nous vous rappelons que la Hors classe, issue des luttes de 1989 avaient ouvert une première étape pour la revalorisation de nos carrières. Nous continuons pour notre part à réclamer une nouvelle grille de rémunération incluant les indices de la hors classe sur onze échelons avec un rythme unique de carrière.

Il nous semble que cette évolution doit s'accompagner d'une réflexion sur le barème académique afin de tenir compte de la spécificité de notre profession et de ces conditions d'exercice.

Nous rappelons notre demande de mise en place d'un barème national et l'abandon du système instauré depuis 2005 qui ne permet pas un traitement équitable des demandes en raison de trop grandes disparités académiques.

Nous prenons acte de l'évolution des indicateurs d'appréciations retenus pour les C.P.E. et présentés en annexe de la circulaire académique. Ces indicateurs nous semblaient jusqu'à présent méconnaître les spécificités de la fonction et leur évolution doit permettre une meilleure lisibilité et compréhension des avis formulés par la hiérarchie.

GAEL BECETTE.

Rien ne sert de courir, il faut partir à point !

Depuis de très nombreuses années le snes-fsu ne cesse de réclamer la résorption de l'emploi précaire dans l'éducation nationale. Une prémisses à ses revendications vient d'être pondu par nos dirigeants qui se rappelant que bientôt des élections présidentielles vont se mettre dans le paysage, se réveillent. Les palabres qui se mettent en place n'auront de sens que si elles répondent aux aspirations des non-titulaires, c'est pourquoi le snes-fsu rappelle les revendications de « notre catégorie » : la mise en place d'un véritable plan de titularisation.

La chaise vide ou la non-représentativité ne font pas partie de nos méthodes d'action, c'est pourquoi, lors des CCP non-titulaire où la FSU est largement majoritaires, nos élus ont défendu pied à pied la profession et nos mandants. Un premier pas vers la mise en place d'une grille indiciaire pour les non-titulaires vient d'être gagné avec l'avancement d'échelon pour les contractuels en CDI. La garantie de réemploi, même si c'est par l'intermédiaire d'un CDI (chose qui ne nous satisfait nullement, mais permet une première bouffée d'oxygène) devra être réexaminé en ce qui concerne les critères d'obtention.

Après de nombreuses interventions auprès du ministère de l'éducation nationale, nous attendons de pied ferme la loi qui devrait permettre à certains non-titulaires de sortir de la précarité.

Le snes-fsu ne cessera de défendre la profession et ses mandants pour la défense du service publique et ses personnels.

JEAN-PIERRE LAUGIER.

ACTUALITÉ

DES MOYENS POUR EXERCER NOS MISSIONS !

Les services publics et ses personnels sont systématiquement attaqués et mis en cause par ce gouvernement. L'application sans aucun discernement du dogme libéral du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite rend maintenant impossible le travail des agents publics. Ce « travail empêché » apporte son lot de souffrances mais détruit aussi le fondement même du service public : le travail bien fait car fondé sur la qualification, la professionnalité et le statut des agents publics. Au fond l'objectif actuel de ce gouvernement est tout simplement la destruction du service public.

De ce point de vue l'éducation nationale n'échappe pas à ce dépeçage organisé par le pouvoir à tous les niveaux et il est clair que dans un temps très rapproché les missions de service public ne pourront plus être assurées. En plus des suppressions massives d'emplois liées à l'austérité budgétaire, les mesures de « management » pour rendre dociles voire serviles l'ensemble des fonctionnaires que nous sommes sont

INTRA 2011

MOUVEMENT 2011 :

DE PLUS EN PLUS DIFFICILE DE MUTER !

La structure même du mouvement en deux temps réduit la mobilité générale des personnels, cela a été amplement démontré depuis 1999 et cette réalité n'est plus contestable. Mais comme nous l'avions anticipé et démontré, la conjonction du gel des postes pour les stagiaires et les suppressions de postes liées à l'austérité budgétaire rendent impossible un mouvement de bonne qualité et entravent la mobilité de tous. La menace d'une asphyxie générale de la mobilité de l'ensemble des personnels enseignants, d'orientation et d'éducation du second degré est très forte.

Les premiers éléments chiffrés du millésime 2011 confirment malheureusement nos analyses et sont accablants pour notre employeur. Sur 1 410 demandeurs de mutation volontaires dans les collèges et lycées de notre académie, seulement

347 obtiennent une mutation : trois quart des demandeurs n'obtiennent donc pas satisfaction ! Le droit à mobilité choisie est donc totalement bafoué. Rappelons au passage qu'en 2007 encore dans notre académie près de 40% des demandeurs volontaires obtenaient une mutation, même si cela n'était pas formidable. Parmi les demandeurs « obligatoires » (réintégration, entrants du mouvement-inter...) 75 sont affectés en extension, c'est-à-dire en dehors de leurs vœux. On

PAR
RICHARD GHIS



inadmissibles : la volonté de dénaturer notre évaluation en la confiant au seul chef d'établissement y participe pleinement.

Les personnels ont surtout besoin d'être reconnus dans leur travail : cela passe nécessairement par l'amélioration des conditions d'exercice de nos métiers et par une reconnaissance salariale.

Le SNES-FSU a réussi à convaincre de l'urgence de la situation et de la nécessité de réussir la mise en œuvre d'un mouvement puissant pour l'Ecole dès le mois de septembre. Il faut que chacune et chacun soit bien convaincu que toutes les actions locales dès la rentrée ne pourront que mieux préparer à une participation forte à la journée nationale unitaire (FSU, Ferc-CGT, Sgen-CFDT, Unsa pour le moment) de **grève le mardi 27 septembre** qu'il est indispensable de réussir. Le SNES est pour sa part convaincu qu'il faut aussi réfléchir à la mise en œuvre d'un second temps fort pour établir le rapport de force nécessaire et propose de débattre de l'opportunité d'une manifestation nationale pendant la période de discussion budgétaire.

PAR
RICHARD GHIS



peut se demander dans quelles conditions ces collègues exerceront à la prochaine rentrée... Dans la même veine 105 néo-titulaires entrants dans le métier sur 161 sont affectés sur une zone de remplacement pour débiter dans le métier !

A contrario des visées gouvernementales de taylorisation et de déqualification des métiers de l'enseignement et de l'éducation, à rebours de l'idée de soumission accrue à des hiérarchies locales renforcées, nous affirmons qu'un mouvement de mutation de qualité est possible dans le cadre d'un mouvement national restauré et unifié, seul capable, s'il est nourri par des recrutements suffisants et l'implantation de nombreux postes à hauteur des besoins réels de nos établissements, de conjuguer les intérêts des personnels et du service public.

